

UNITED NATIONS

NATIONS UNIES

WORLD HEALTH  
ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

REGIONAL OFFICE FOR THE  
EASTERN MEDITERRANEAN

BUREAU RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

COMITE REGIONAL DE LA  
MEDITERRANEE ORIENTALE

EM/ROGA/Min/5  
le 23 septembre 1956

Sixième session

SOUS-COMITE A

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA CINQUIEME SEANCE

Ministère des Affaires étrangères, Téhéran  
Dimanche 23 septembre 1956 à 10 h.

PRESIDENT: Dr J. AMOUZEGAR

SOMMAIRE

Désignation du Directeur régional.

Secrétaire du Comité régional: Dr A.T. Shousha  
Directeur régional

DESIGNATION DU DIRECTEUR REGIONAL : Point 18 de l'ordre du jour.

Le PRESIDENT annonce que le Sous-Comité a discuté, en séance privée, du point 18 de l'ordre du jour. Le Sous-Comité a examiné les Articles 26, 28 et 29 du Règlement intérieur. En raison du fait que tous les Membres de la Région ont déclaré leur intention de voter au Sous-Comité A et qu'aucun Membre n'a décidé de voter au Sous-Comité B, le Sous-Comité a décidé que le vote par correspondance, prévu à l'Article 28 n'est pas nécessaire. Il a décidé d'insérer l'exposé qui précède dans le rapport final du Sous-Comité.

Le Sous-Comité a discuté ensuite et approuvé le projet de résolution suivant, en laissant en blanc le nom de la personne à désigner ultérieurement:

"Le Sous-Comité,

Vu l'Article 52 de la Constitution;

Regrettant, dans les circonstances présentes, qu'il ne soit pas possible au Directeur régional actuel de continuer à servir pour une longue période,

DEMANDE néanmoins au Dr A.T. Shousha, en raison des difficultés particulières à la Région, de rester encore pour une année environ au service de la Région;

PRETEND le Conseil exécutif de maintenir le Dr Shousha en fonctions jusqu'au 31 août 1957;

PROPOSE au Conseil exécutif la nomination du ..... comme Directeur régional, pour prendre effet du 1er septembre 1957;

RECOMMANDE que cette nomination soit faite pour une période de cinq ans."

Le Sous-Comité a ensuite passé au vote et, conformément à l'Article 51 de son Règlement intérieur, a décidé d'appliquer l'Article 51 du Règlement intérieur du Conseil exécutif. Le résultat de ce vote a été la désignation du Dr A.H. Taba et la résolution finale adoptée a été la suivante :

"Le Sous-Comité,

Vu l'Article 52 de la Constitution;

Regrettant, dans les circonstances présentes, qu'il ne soit pas possible au Directeur régional actuel de continuer à servir pour une longue période;

1. DEMANDE néanmoins au Dr A.T. Shousha, en raison des difficultés particulières à la Région, de rester encore pour une année environ au service de la Région;

2. PRIE le Conseil exécutif de maintenir le Dr Shousha en fonctions jusqu'au 31 août 1957;
3. PROPOSE au Conseil exécutif la nomination du Dr A.H. Taba comme Directeur régional, pour prendre effet du 1er septembre 1957;
4. RECOMMANDE que cette nomination soit faite pour une période de cinq ans."

Le DIRECTEUR REGIONAL remercie les Membres de ce nouveau témoignage de confiance. Au cours de la séance privée, il a parlé de la manière dont les gouvernements ont collaboré avec lui et dit combien la Région lui est chère. En raison des difficultés auxquelles il a été fait allusion dans la résolution adoptée par le Sous-Comité, il est heureux d'accepter le prolongement de son mandat pour une nouvelle durée d'environ une année.

Il exprime sa satisfaction de l'élection du Dr Taba à ce poste important et difficile. Le Dr Taba a été son collaborateur pendant près de cinq ans, et il a fait preuve de qualités de loyauté, de persévérance et d'intelligence que tous sont unanimes à reconnaître, ainsi qu'en témoigne son élection.

Le Dr TABA remercie les Membres de la confiance qu'ils lui ont témoignée et espère s'en montrer digne. Il fera tout ce qui est en son pouvoir pour servir les pays de la Région, en stimulant l'exécution des programmes sanitaires, et pour servir l'Organisation.

Remerciant le Directeur régional pour les mots aimables qu'il lui a adressés, il déclare que c'était pour lui un plaisir de collaborer avec lui et il espère se montrer digne de lui succéder.

Le Dr NABILSI (Jordanie) félicite le Dr Taba de sa désignation et remercie le Dr Shousha de l'oeuvre remarquable qu'il a accomplie dans l'intérêt de la Région.

Le Dr SLIM (Tunisie) regrette que, nouveau venu, il n'ait pu avoir que de brefs contacts avec le Dr Shousha, néanmoins, il est déjà au courant de l'ampleur prise par les programmes sanitaires grâce à l'impulsion qui leur a été donnée par le Directeur régional, et cite, à titre d'exemple, l'augmentation des crédits alloués à la Tunisie au titre du budget ordinaire. Il est sûr que le Dr Taba continuera l'oeuvre si bien commencée.

Le Dr ABOU SHAMMA (Soudan) exprime sa satisfaction du prolongement du mandat du Dr Shousha jusqu'au 31 août 1957. Il a donné un bel exemple et a contribué à asseoir les projets sanitaires sur une base stable. Au Dr Taba, qui est déjà familiarisé avec les problèmes de la Région, il souhaite plein succès.

Le Dr EL-CHATTI (Syrie) réitère les remerciements que son Gouvernement a déjà exprimés lors de la première réunion du Sous-Comité en 1954 pour les services rendus par le Dr Shousha. Il est heureux que le mandat de celui-ci ait été renouvelé et fait tous ses vœux de succès au Dr Taba.

Le Dr VANNUGLI (Italie) s'associe aux remerciements exprimés au Dr Shousha pour ses précieux et dévoués services ainsi qu'aux bons souhaits adressés au Dr Taba.

Le Dr SHOIB (Egypte) exprime ses remerciements pour les services rendus par le Dr Shousha à la Région et félicite le Dr Taba de son élection.

Le Dr AL KHALAF (Irak) remercie le Dr Shousha de ce qu'il a fait pour relever le niveau de la santé dans la Région. Le choix du Dr Taba signifie qu'il est la personne tout indiquée pour ce poste.

Le Dr FARIS (Iran) dit que le Dr Shousha laissera un grand vide quand son mandat prendra fin; il souhaite plein succès au Dr Taba et espère qu'il bénéficiera de l'entière collaboration des autorités sanitaires publiques de tous les pays de la Région.

La séance est levée à 10h. 35